





## FÉDÉRATION CYNOLOGIQUE LUXEMBOURGEOISE (F.C.L.)

Association sans but lucratif.

Organisme fédéré de la Fédération Cynologique Internationale (F.C.I.)

Siège social: L-1430 Luxembourg - 22, Boulevard Pierre Dupong

R.C.S. Luxembourg F 946



Adresse postale : F.C.L. asbl B.P. 69 L-4901 Bascharage

E-Mail : [fcldogoffice@gmail.com](mailto:fcldogoffice@gmail.com)

Internet : [www.fcl-dog.lu](http://www.fcl-dog.lu)

---

### Autorisation pour les juges / Richterfreigabe

#### 1) Invitation d'une OCN membre de la FCI (OCN) pour un juge FCL (J) :

Le J est invité par un club canin affilié à une OCN (CC) et il a accepté cette invitation selon ses disponibilités.

Le CC s'adresse par la procédure prévue dans son pays à l'OCN pour demander l'autorisation du J de juger un concours hors du territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

L'OCN s'adresse une demande à la FCL en obtention de cette autorisation.

La FCL demande à la centrale respective l'avis afin de pouvoir donner suite à la requête de l'OCN.

La Centrale répond par avis motivé à la FCL.

Dans la positive la FCL adresse à l'OCN l'autorisation nécessaire au J pour officier comme juge à un concours se déroulant hors du territoire du Grand-Duché de Luxembourg. Elle informe aussi bien la centrale que le J.

L'OCN informe le CC de cette autorisation.

#### 2) Invitation d'un juge dépendant d'une OCN membre de la FCI (JE) à un concours tenu sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg :

Le club canin luxembourgeois (CL) s'adresse à la centrale de laquelle il est membre ou à laquelle il est affilié pour demander l'autorisation à l'OCN de laquelle dépend le JE en question après avoir pris la certitude que le JE est disponible pour les dates du concours en question.

La Centrale adresse cette demande avec avis motivé à la FCL en demandant que l'autorisation soit délivrée par l'OCN de laquelle dépend le JE.

La FCL porte la requête vers l'OCN.

Au moment d'une réponse positive la FCL informe la Centrale sur l'autorisation obtenue. La centrale de son côté transmet l'accord vers le CL.